

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/III-07

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
EN MATIÈRE D'EDUCATION**

Le secteur de l'Education est l'un des domaines prioritaires de notre Assemblée en raison d'une part, des compétences obligatoires qui nous incombent en la matière en direction des collèges et d'autre part, des actions qualitatives que nous avons souhaité initier dès 1986 en faveur de l'ensemble des jeunes tarn-et-garonnais.

Le présent rapport traite donc exclusivement des politiques spécifiques que le Conseil Général a engagées en direction des divers partenaires impliqués -à quelque niveau que ce soit- dans le cursus scolaire des élèves du département. Il s'agit :

- des communes : aide à la construction, à l'aménagement et aux grosses réparations des structures du 1er degré, aide au développement de l'enseignement spécialisé et du réseau scolaire en milieu rural, aide à la formation ou à la mise à niveau de proximité, mise à disposition de bâtiments démontables, aide à l'implantation et au développement des Technologies d'Information et de Communication dans les établissements scolaires du 1^{er} degré ;
- des établissements scolaires : organisation de classes de découverte, de séjours éducatifs et linguistiques, aide au développement des nouvelles Technologies d'Information et de Communication pour l'Education en faveur des collèges ;
- enfin des familles : aide aux familles les plus défavorisées pour l'envoi des enfants en classes de découverte et séjours éducatifs ou linguistiques.

Je vous suggère, avant de vous soumettre mes propositions budgétaires pour l'exercice 2005 :

- 1°) de prendre connaissance du bilan chiffré de ces politiques pour l'année 2004,
- 2°) d'examiner, en ce qui concerne l'attribution des subventions aux communes :
- le récapitulatif chiffré, établi par canton sur la période de 1986 à 2004, des sommes allouées au titre de nos participations aux Aménagements (liste A), Grosses Réparations (liste B) et Constructions (liste C) réalisés dans les locaux scolaires du 1er degré ;
 - et le nombre des dossiers traités, établi par type de locaux subventionnés au même titre.

BILAN DÉTAILLÉ 2004

I - FONCTIONNEMENT

- **Article 656811 – S/Fonction 28**

Développement du réseau scolaire en milieu rural :

Aide au développement du réseau scolaire en milieu rural22 867 €
(Subventions aux projets des Bassins d'écoles)

- **Articles 656812 - S/Fonction 21 et 657371 - S/Fonction 221**

Subventions aux écoles et collèges de l'enseignement public et privé pour l'organisation de classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et aides aux familles défavorisées 280 300 €

- Ecoles : 138 200 €
- Collèges : 142 100 €

II - INVESTISSEMENT

A - Equipement

- **Article 20431 – S/Fonction 221**

Subventions versées aux collèges pour l'aide à l'implantation ou au développement des Technologies d'Information et de Communication pour l'Education (T.I.C.E.) **30 490 €**

- **Article 204144 – S/Fonction 21**

Subventions versées aux communes ou structures intercommunales pour l'aide à l'implantation et au développement des Technologies d'Information et de Communication pour l'Education **29 470 €**

B - Aménagement, Travaux et Constructions

- **Article 204146 – S/Fonction 21 - Liste A**

Subventions allouées aux communes pour aménagements de locaux scolaires du 1^{er} degré
Total des engagements **159 733 €**

- **Article 204145 – S/Fonction 21 - Liste B**

Subventions allouées aux communes pour grosses réparations aux bâtiments scolaires du 1^{er} degré
Total des engagements **227 571 €**

- **Article 204147 – S/Fonction 21 - Liste C**

Subventions allouées aux communes pour constructions de bâtiments scolaires du 1^{er} degré
Total des engagements en capital..... **1 013 406 €**

L'ensemble de ces engagements démontre l'effort important consenti pour d'une part, moderniser le secteur éducatif de notre département et, d'autre part, accompagner les zones en fort accroissement démographique.



Je vous propose d'examiner à présent l'ensemble de mes propositions budgétaires en la matière pour l'année 2005.

I - FONCTIONNEMENT

- **Article 656811 - sous-fonction 28..... 22 867 €**

Politique d'Aide au développement du réseau scolaire en milieu rural

Cette action de mise en valeur des bassins d'écoles et regroupements pédagogiques qui s'inscrit dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire m'amène à vous proposer de poursuivre, en 2005, la dynamisation du réseau scolaire en zone rurale et d'affecter à cette action une enveloppe identique à 2004 de 22 867 €

Les propositions d'aides seront soumises à l'avis de la 3ème Commission et présentées, pour attribution, à la Commission Permanente.

- **Article 656812 – sous-fonction 21
et Article 657371 – sous-fonction 221 200 000 €**

Subventions aux écoles et collèges de l'enseignement public et privé pour l'organisation de classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et aides aux familles défavorisées.

Lors de notre réunion du 28 juin 2004 (DM n°1), nous avons délibéré sur notre politique d'aide aux écoles et collèges de l'enseignement public et privé pour l'organisation de classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et d'aide aux particuliers -notamment aux familles défavorisées- afin de donner à tous les enfants la possibilité de participer à ces séjours.

Je vous propose, lors de la présente réunion, de ratifier à cet effet l'inscription d'un crédit de paiement de 200 000 € qui sera, le cas échéant, ajusté en fonction des séjours effectivement réalisés, lors des réunions de 2005 consacrées au vote des décisions budgétaires modificatives selon la ventilation suivante :

- Article 656812 – sous-fonction 21 : écoles publiques et privées... 100 000 €
- Article 657371 – sous-fonction 221 : collèges publics et privés.... 100 000 €

II - INVESTISSEMENT

A - Equipement

- **Article 20431 – sous-fonction 221 30 490 €**

Subventions versées aux collèges pour les dépenses d'équipement (T.I.C.E.)

- ⇒ Autorisation de programme 2005 **30 490 €**
- ⇒ Crédits de paiement 2005 inscrits..... **30 490 €**

Dans le cadre de notre politique d'accompagnement ou de prolongement des actions initiées par l'Education Nationale, nous nous sommes engagés, dès 1997, dans une entreprise novatrice visant à favoriser l'implantation et le développement des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication pour l'Education (T.I.C.E.).

Après agrément de l'Inspection Académique sur les projets pédagogiques présentés par les établissements et la formation en l'espèce des personnels enseignants, des salles multimédia pluridisciplinaires ont pu être implantées et ont nécessité, parallèlement à l'effort de notre Assemblée, un investissement financier complémentaire imputé sur le budget de ces collèges.

A ce jour, les subventions suivantes ont été attribuées :

➤ 1997

Collège Jean Jaurès à Montauban 15 244,90 €

➤ 1998

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin 15 244,90 €

➤ 1999

Collège Pierre Darasse à Caussade 19 056,13 €

Collège Pays de Serres à Lauzerte 10 021,54 €

Collège François Mitterrand à Moissac 1 361,37 €

➤ 2000

Collège Jean-de-Prades à Castelsarrasin 15 244,90 €

Collège Jean-Jacques Rousseau à
Labastide-Saint-Pierre 15 244,90 €

➤ 2001

Collège Jean Lacaze à Grisolles 15 244,90 €

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse 15 244,90 €

- 2002
 - Collège Pays de Serres à Lauzerte 15 245,00 €
 - Collège Olympe de Gouges à Montauban 15 245,00 €
- 2003
 - Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise 15 245,00 €
 - Collège François Mitterrand à Moissac 15 245,00 €
- 2004
 - Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val 15 245,00 €
 - Collège Jean Rostand à Valence d' Agen 15 245,00 €

Dans le cadre de la poursuite de cette politique, je vous propose d'inscrire en 2005 une dotation de 30 490 €, avec inscription d'un crédit de paiement correspondant, qui permettra de répondre aux demandes des collèges Jean de Prades à Castelsarrasin et Jean Lacaze à Grisolles.

- **Article 204144 – sous-fonction 21 12 016 €**

**Politique départementale d'implantation et de développement
des Technologies d'Information et de Communication pour
l'Education dans les Etablissements scolaires du 1^{er} degré
de Tarn-et-Garonne**

- ⇒ Autorisation de programme 2005 **12 569 €**
avec inscription des crédits de paiement en 2006
- ⇒ Crédits de paiement 2005 inscrits **12 016 €**
- au titre de l'AP 2004 12 016 €

Engagée en 1998 à l'occasion d'un appel à projet de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), la collaboration entre le Conseil Général et les services départementaux de l'Education Nationale s'est concrétisée par la mise en place d'un plan pluriannuel d'équipement informatique des écoles de Tarn-et-Garonne.

Lors du vote du Budget Primitif 2000, l'Assemblée Départementale a adopté le principe d'une action menée en partenariat avec l'Etat, destinée à participer à l'opération d'équipement multimédia des établissements scolaires du 1^{er} degré.

Cette action s'inscrit à la fois dans une démarche qualitative en faveur de l'Education et dans le cadre d'une politique volontariste d'aménagement du territoire. En effet, il s'agit de poursuivre l'effort entrepris depuis de nombreuses années en faveur des Communes pour la construction d'ateliers informatiques dans les écoles publiques d'une part, et en direction des collèges pour le subventionnement de salles multimédia et l'acquisition d'ordinateurs d'autre part.

Dans ce cadre, le Conseil Général apporte son aide à l'équipement informatique de l'ensemble des écoles du Département sur la base d'un financement qui s'établit de la façon suivante :

- Etat : 25 %
- Conseil Général : 25 %
- Commune ou structure intercommunale : 50 %.

En raison de son importance, ce projet d'équipement a nécessité une programmation par tranche.

1. Bilan de la 1^{ère} Tranche

Equipement :

- pour toutes les écoles élémentaires : un ensemble communiquant d'une valeur unitaire plafonnée à 1 372,04 €HT,
- pour chaque classe de cycle III (CE2, CM1 et CM2) en Zone de Revitalisation Rurale : un ensemble classe d'une valeur unitaire plafonnée à 1 067,14 €HT.

Financement :

- Etat – Education Nationale : 16 094,04 €
- Etat – DATAR : 33 625,68 €
- Conseil Général : 49 719,72 € (montant attribué : 82 659,38 €)

2. Bilan de la 2^{ème} Tranche – Phase 2001

Equipement :

- pour toutes les classes comprenant des élèves de CM2 hors Zone de Revitalisation Rurale : un ensemble classe d'une valeur unitaire plafonnée à 1 067,14 €HT,
- rattrapage des demandes non prises en compte au titre de la 1^{ère} tranche.

Financement :

- Education Nationale : 42 736,48 €
- Conseil Général : 42 685,72 € (montant attribué : 37 273,78 €).

3. Bilan de la 2^{ème} Tranche – Phase 2002Equipement :

- pour toutes les écoles maternelles autonomes : un ensemble communiquant d'une valeur unitaire plafonnée à 1 372 €HT,
- pour toutes les classes comprenant des élèves de CM1 hors Zone de Revitalisation Rurale : un ensemble classe d'une valeur unitaire plafonnée à 1 070 €HT,
- rattrapage des demandes non prises en compte au titre des tranches précédentes.

Financement :

- Education Nationale : 39 326,32 €
- Conseil Général : 39 326 € (montant attribué : 39 173 €).

4. Bilan de la 2^{ème} tranche – Phase 2003Equipement :

- pour toutes les classes comprenant des élèves de CE2 hors Zone de Revitalisation Rurale : un ensemble classe d'une valeur unitaire plafonnée à 1 070 €HT,
- pour toutes les classes comprenant des élèves de CE1 : un ensemble classe d'une valeur unitaire plafonnée à 1 070 €HT,
- rattrapage des demandes non prises en compte au titre des tranches précédentes.

Financement :

- Education Nationale : 32 386 €
- Conseil Général : 32 386 €(montant attribué : 31 901 €).

5. Bilan de la 3^{ème} tranche – Phase 2004

Equipement :

- pour toutes les classes comprenant des élèves de CE1 (débuté en 2003) et de CP : un ensemble classe d'une valeur unitaire plafonnée à 1 070 €HT,
- rattrapage des demandes non prises en compte au titre des tranches précédentes.

Financement :

Education Nationale : 32 016 €

Conseil Général : 32 016 €(montant attribué : 29 470 €)

Vous trouverez en Annexe la liste des communes ou structures intercommunales déjà équipées au titre des trois premières tranches.

5. 4^{ème} tranche – Phase 2005

Ainsi que vous pouvez le constater au vu du bilan que je viens de vous dresser, notre politique départementale d'implantation et de développement des technologies d'information et de communication dans les établissements scolaires du 1er degré s'achève.

Nous avons en effet équipé, depuis 2000, les classes du CM2 au CP ainsi que les écoles maternelles autonomes.

Toutefois, et afin de permettre aux structures intercommunales ou communes isolées qui ne se seraient pas à ce jour positionnées de pouvoir être éligibles au titre de cette politique d'envergure, je vous propose d'adopter une **dernière** tranche au titre des rattrapages de tranches précédentes et de voter une autorisation de programme 2005 de 12 569 €avec inscription des crédits de paiement en 2006.

Au niveau de la concrétisation de cette opération, la structure intercommunale ou la Commune, maître d'ouvrage, devra délibérer sur la nature, les conditions et le coût global de son projet dont elle assurera le financement et pour lequel elle devra solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Général.

Elle sera attribuée après concertation des partenaires financiers, avis de la Commission des Affaires Scolaires et décision de répartition de la Commission Permanente du Conseil Général.

Un point précis sera fait à l'occasion du prochain Budget Primitif.

B - Aménagements, Travaux et Constructions

• **Article 204146 – sous-fonction 21..... 193 930 €**

Subventions aux communes pour aménagements de locaux scolaires - Liste A.

⇒ Autorisation de programme 2005.....**36 673 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2005..... 16 673 €

- BP 2006..... 20 000 €

⇒ Crédits de paiement 2005 inscrits.....**193 930 €**

- au titre de l'AP 2002 5 000 €

- au titre de l'AP 2003 62 257 €

- au titre de l'AP 2004 110 000 €

- au titre de l'AP 2005 16 673 €

L'autorisation de programme sollicitée au titre de 2005 correspond aux dossiers dont vous voudrez bien trouver le détail en annexe.

• **Article 204145 – sous-fonction 21..... 216 792 €**

Subventions aux communes pour grosses réparations aux bâtiments scolaires - Liste B.

⇒ Autorisation de programme 2005.....**198 631 €**

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2005..... 68 631 €

- BP 2006..... 100 000 €

- BP 2007..... 30 000 €

⇒ Crédits de paiement 2005 inscrits.....**216 792 €**

- au titre de l'AP 2000 2 471 €

- au titre de l'AP 2001 8 566 €

- au titre de l'AP 2002 36 391 €

- au titre de l'AP 2003 40 733 €

- au titre de l'AP 2004 60 000 €

- au titre de l'AP 2005 68 631 €

L'autorisation de programme sollicitée au titre de 2005 correspond aux dossiers dont vous voudrez bien trouver le détail en annexe.

- **Article 204147 – sous-fonction 21..... 775 157 €**

**Subventions aux communes pour constructions
de locaux scolaires - Liste C.**

- ⇒ Autorisation de programme 2005**577 123 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
 - BP 2005..... 177 123 €
 - BP 2006..... 300 000 €
 - BP 2007..... 100 000 €

- ⇒ Crédits de paiement 2005 inscrits.....**775 157 €**
 - au titre de l'AP 2000..... 7 320 €
 - au titre de l'AP 2002..... 24 757 €
 - au titre de l'AP 2003..... 265 957 €
 - au titre de l'AP 2004..... 300 000 €
 - au titre de l'AP 2005..... 177 123 €

L'autorisation de programme sollicitée au titre de 2005 correspond aux dossiers dont vous voudrez bien trouver le détail en annexe.



Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Fonctionnement

– Vote les dotations de fonctionnement suivantes pour 2005 :

Article 656811 – sous-fonction 28.....	22 867 €
Politique d’Aide au développement du réseau scolaire en milieu rural	
Article 656812 – sous fonction 21	100 000 €
Subventions aux écoles de l’enseignement public et privé pour l’organisation de classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et aides aux familles défavorisées	
Article 657371 – sous fonction 221	100 000 €
Subventions aux collèges de l’enseignement public et privé pour l’organisation de classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et aides aux familles défavorisées	

Investissement

– Vote les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement suivants :

- *Equipement*

Article 20431 – sous-fonction 221	30 490 €
Subventions versées aux collèges pour les dépenses d’équipement (T.I.C.E.)	

Article 204144 – sous-fonction 21	
Subventions aux communes ou structures intercommunales pour l’implantation et le développement des TICE dans les établissements scolaires du 1 ^{er} degré	
- autorisation de programme 2005	12 569 €
- crédits de paiement	12 016 €

- *Subventions aux communes pour les aménagements, grosses réparations et constructions de locaux scolaires du 1er degré*

Article 204146 – sous-fonction 21 - Liste A	
- autorisation de programme 2005	36 673 €
- crédits de paiement	193 930 €

Article 204145 – sous-fonction 21 - Liste B

- autorisation de programme 2005198 631 €
- crédits de paiement216 792 €

Article 204147 – sous-fonction 21 - Liste C

- autorisation de programme 2005577 123 €
- crédits de paiement 775 157 €

– Donne délégation à la Commission Permanente pour se prononcer :

- sur la mise à la réforme et l’aliénation de classes mobiles propriété du Département
- sur les bénéficiaires et le montant des subventions à répartir au titre des politiques suivantes :
 - ⇒ sur l’aide au développement du réseau scolaire en milieu rural (subventions aux Associations gestionnaires des Bassins d’écoles)
 - ⇒ sur les subventions aux communes pour travaux d’Aménagements pédagogiques de locaux scolaires du 1er degré, liste A, liste B et liste C ainsi que sur les Technologies d’Information et de Communication pour l’Education (TICE).

Adopté à l’unanimité.

Le Président,

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

CG 05/1^{ère}/III-07

ANNEXE 1

TICE

Répartition des subventions attribuées

Structures Intercommunales avec communes ayant une école

Structures intercommunales	Compé- tence TICE	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche – phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Deux Rives	Oui	2 143,22 € (dotation E.N.)	8 003,56 €	2 675 €	9 095 €	/
Auvillar		/	533,57 €	/	1 070 €	
Bardigues		1 071,61 €	533,57 €	/	/	
Castelsagrat		/	/	/	535 €	
Donzac		/	533,57 €	535 €	535 €	
Dunes		/	533,57 €	/	535 €	
Espalais		/	/	/	535 €	
Golfech		/	533,57 €	/	535 €	
Goudourville		/	533,57 €	/	535 €	
Lamagistère		/	533,57 €	535 €	535 €	
Malause		/	533,57 €	/	1 070 €	
Montjoi		1 071,61 €	533,57 €	/	/	
Pommevic		/	533,57 €	/	/	
Saint-Paul d'Espis		/	533,57 €	/	/	
Saint-Vincent Lespinasse		/	/	/	535 €	
Valence d'Agen		/	2 134,29 €	1 605 €	2 675 €	

Structures intercommunales	Compé- tence TICE	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche – phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Lomagne Tarn-et-Garonnaise (*)	Oui	8 918,24 €	/	2 058 €	2 407 €	2 675 €
Beaumont-de Lomagne		/		686 €	1 337 €	1 070 €
Escazeaux		1 219,59 €		/	/	535 €
Esparsac		686,00 € (voté 2002)		/	/	535 €
Faudoas		1 219,59 €		/	535 €	/
Gensac		1 219,59 €		/	/	/
Larrazet		533,57 €		/	535 €	/
Lavit-de-Lomagne		2 286,74 €		686 €	/	/
Le Causé (maternelle)		/		686 €	/	/
Mansonville		533,57 €		/	/	535 €
Marsac		1 219,59 €		/		/
Pays de Moissac (a regroupé les demandes jusqu'en 2002)	Non	7 927,35 € + 1 868,77 € (dotation E.N.)	2 134,28 € + 4 856,42 € (dotation E.N.)	4 047,00 € + 4 468,90 € (dotation E.N.)	/	/
Boudou		EN 930,04 €	533,57 €	/		
Durfort-Lacapelette (*)		686,02 € EN 938,73 €	/	686,00 €		
Lizac		686,02 €	533,57 €	/		
Moissac		5 183,27 €	EN 4 856,42 €	2 140,00 € EN 3 575,12 €		
Montesquieu		686,02 €	533,57 €	686,00 €		
Saint-Nicolas-de-la-Grave		686,02 €	533,57 €	535,00 € EN 893,78 €		

(*) Zone de Revitalisation Rurale

Structures intercommunales	Compé- tence TICE	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche – phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Quercy Caussadais	Oui	9 528,05 € + 970,00 € (dotation E.N.)	4 268,56 €	2 140,00 € (voté 2003) + 4 468,90 € (dotation E.N.)	6 955 €	4 280 €
Caussade		1 372,04 € EN 970,00 €	1 600,71 €	535,00 € EN 1 787,56 €	2 140 €	1 605 €
Mirabel		1 219,59 €	533,57 €	/	535 €	/
Molières (*)		1 219,59 €	/	/	535 €	/
Monteils		686,02 €	533,57 €	535,00 €	1 070 €	535 €
Montpezat-de-Quercy (*)		1 753,16 €	/	EN 893,78 €	535 €	535 €
Puylaroque (*)		1 219,59 €	/	/	535 €	535 €
Réalville		686,02 €	533,57 €	535,00 € EN 893,78 €	535 €	535 €
Saint-Cirq		/	/	/	535 €	/
Saint-Vincent d'Autejac		686,02 €	533,57 €	/	/	/
Septfonds		686,02 €	533,57 €	535,00 € EN 893,78 €	535 €	535 €
Quercy Pays de Serres (*)	Oui	6 631,53 € (voté 2001)	/	893,78 € (dotation E.N.)	/	
Bouloc		1 219,59 €		/		
Lauzerte		2 286,74 €		893,78 €		
Miramont-de-Quercy		686,02 €		/		
Sauveterre		1 219,59 €		/		
Tréjouis		1 219,59 €		/		

(*) Zone de Revitalisation Rurale

Structures intercommunales	Compé- tence TICE	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche – phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Quercy Vert	Oui	5 716,83 € + 173,82 € (dotation E.N.)	1 067,14 €	893,78 € (dotation E.N.)	3 925,56 € (dotation E.N.)	
Genebrières (*)		1 219,59 €	/	/	981,39 €	
La Salvetat Belmontet (*)		1 372,04 €	/	/	981,39 €	
Léojac-Bellegarde		686,02 € EN 86,91 €	533,57 €	/	981,39 €	
Monclar-de-Quercy (*)		1 753,16 €	/	893,78 €	981,39 €	
Verlhac-Tescou		686,02 € EN 86,91 €	533,57 €	/	/	
Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron (*)	Oui	7 698,66 €	/	893,78 € (dotation E.N.)	2 944,17 € (dotation E.N.)	
Caylus		1 753,16 €		/	981,39 €	
Laguépie		1 753,16 €		/	/	
Parisot		1 219,59 €		/	981,39 €	
Saint-Antonin-Noble-Val		1 753,16 €		893,78 €	981,39 €	
Varen		1 219,59 €		/	/	
Sud Quercy de Lafrançaise	Oui	5 716,83 € + 425,05 € (dotation E.N.)	/	1 787,56 € (dotation E.N.)	/	
Labarthe (*)		1 219,59 €		/		
Lafrançaise		1 372,04 € EN 425,05 €		893,78 €		
L'Honor-de-Cos (Léribosc)		686,02 €		893,78 €		
Piquecos		/		/		
Puycornet (*)		1 219,59 €		/		
Vazerac (*)		1 219,59 €		/		

(*) Zone de Revitalisation Rurale

Structures intercommunales	Compé- tence TICE	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche – phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Terroir de Grisolles- Villebrumier	Oui	6 860,20 € + 1 067,33 € (dotation E.N.)	5 827,68 € (dotation E.N.)	3 745,00 € + 3 575,12 € (dotation E.N.)	5 888,34 € (dotation E.N.)	11 832,00 € (dotation E.N.)
Bessens		686,02 €	/	EN 893,78 €	/	/
Campsas		686,02 €	/	EN 893,78 €	/	696,00 €
Dieupentale		686,02 €	971,28 €	/	981,39 €	696,00 €
Grisolles		686,02 €	971,28 €	1 070,00 € (voté 2003) EN 893,78 €	981,39 €	2 784,00 €
Labastide-Saint-Pierre		686,02 €	/	1 070,00 € EN 893,78 €	981,39 €	3 480,00 €
Nohic		686,02 €	971,28 €	535,00 € (voté 2003)	/	1 392,00 €
Orgueil		686,02 €	971,28 €	535,00 € (voté 2003)	981,39 €	696,00 €
Reyniès		EN 1 067,33 € 686,02 €	/	/	981,39 €	696,00 €
Varenes		686,02 €	971,28 €	/	/	696,00 €
Villebrumier		686,02 €	971,28 €	535,00 €	981,39 €	696,00 €

Structures intercommunales	Compé- tence TICE	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche – phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne	Oui	13 567,95 € + 2 001,65 € (dotation E.N.)	12 626,69 € (dotation E.N.)	8 547 €	1 605 € + 8 077 € (voté 2004)	6 420 €
Albefeuille-Lagarde		686,02 €	/	686 €	535 €	/
Angeville		686,02 €	/	/	535 €	/
Barry d'Islemade		686,02 €	971,28 €	/	/	535 €
Castelferrus		686,02 €	/	/	535 €	/
Castelmayran		686,02 €	/	/	/	535 €
Castelsarrasin		4 802,14 € EN 930,04 €	9 712,85 €	5 954 €	5 885 € (voté 2004)/	4 280 €
Caumont		/	/	686 €	/	/
Garganvillar		686,02 € EN 1 071,61 €	/	/	535 € (voté 2004)	/
Labastide-du-Temple		686,02 €	/	535 €	535 €+ 52 € (voté 2004)	535 €
Les Barthes		686,02 €	/	/	535 € (voté 2004)	/
Meauzac		686,02 €	971,28 €	686 €	535 € (voté 2004)	535 €
Saint-Aignan		686,02 €	/	/	/	/
Saint-Arroumex		686,02 €	/	/	/	/
Sérignac (*)		1 219,59 €	971,28 €	/	/	/

(*) Zone de Revitalisation Rurale

Structures intercommunales	Compé- tence TICE	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche – phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Pays de Montauban et des Trois Rivières	Non	/	/	/	/	
Corbarieu						
Lamothe-Capdeville						
Montauban						
Montbeton						
Saint-Nauphary						
Villemade						
Montaigu Pays de Serres (*)	/	/	/	/	/	
Belvèze						
Montaigu-de-Quercy						
Roquecor						
Saint-Amans du Pech						
Vaileilles						
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Non	/	/	/	/	
Albias						
Bioule						
Bruniquel (*)						
Montricoux						
Nègrepelisse						
Saint-Etienne-de-Tulmont						
Vaissac						

(*) Zone de Revitalisation Rurale

Structures intercommunales	Compé- tence TICE	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche – phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Verdun/Garonne, Pays de Garonne et Gascogne		930,04 € (dotation E.N.)	/	/	/	
Aucamville						
Beaupuy						
Bouillac						
Bourret						
Comberouger						
Mas -Grenier						
Saint-Sardos						
Savenès						
Verdun-sur-Garonne		930,04 €				

(*) Zone de Revitalisation Rurale

Communes isolées ou situées dans une structure intercommunale n'ayant pas la compétence TICE

Communes	Zone de Revitalisation Rurale	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Albias	non	686,02 € (voté 2001)	533,57 €	686,00 €	981,39 € (dotation E.N.)	/
Beaupuy	non	/	/	686,00 € (voté 2004)	/	/
Bioule	non	686,02 € (voté 2001)	533,57 €	/	981,39 € (dotation E.N.)	/
Bouillac	non	/	533,57 €	/	535,00 €	/
Bourg-de-Visa	oui	533,57 € (voté 2001)	/	/	/	535,00 €
Brassac	oui	686,02 € 535,00 € (voté 2004)	/	/	/	/
Bressols	non	/	/	893,78 € (dotation E.N.)	/	/
Bruniquel	Oui	1 219,59 € 930,04 € (dotation E.N.)	/	686,00 €	/	/
Canals	Non	930,04 € (dotation E.N.)	533,57 €	/	/	/
Cazes-Mondenard	oui	1 753,16 €	/	/	535,00 €	/
Corbarieu	non	686,02 € (voté 2001)	533,57 €	535,00 € 893,78 € (dotation E.N.)	981,39 € (dotation E.N.)	535,00 €

Communes	Zone de Revitalisation Rurale	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche - phase 2001	2 ^{ème} tranche - phase 2002	2 ^{ème} tranche - phase 2003	3 ^{ème} tranche - phase 2004
Escatalens	non	930,04 € (dotation E.N.)	533,57 €	/	/	/
Fabas	non	/	/	/	981,39 € (dotation E.N.)	/
Fauroux	oui	/	/	/	/	/
Finhan	non	/	533,57 €	/	/	/
Lacourt-Saint-Pierre	non	930,04 € (dotation E.N.)	533,57 €	/	981,39 € (dotation E.N.)	696,00 € (dotation E.N.)
Lafrançaise	non	343,00 € (voté 2002)		1 337,00 €	1 962,78 € (dotation E.N.)	802,00 €
Lamothe-Capdeville	non	686,02 €	533,57 €	535,00 €	981,39 € (dotation E.N.)	/
La-Ville-Dieu-du-Temple	non	/	533,57 €	535,00 €	981,39 € (dotation E.N.)	696,00 € (dotation E.N.)
Mas-Grenier	non	686 € (voté 2004)	535,00 € (voté 2004)	/	535,00 € (voté 2004)	535,00 €
Moissac	non	Voir Sivom Pays de Moissac	Voir Sivom Pays de Moissac	Voir Sivom Pays de Moissac	4 906,95 € (dotation E.N.)	3 480,00 € (dotation E.N.)
Monbéqui	non	/	/	/	/	/
Montaigu-de -Quercy	oui	686,00 €	/	/	/	/
Montauban	non	9 483,85 € 2 791,12 € (dotation E.N.)	19 425,69 € (dotation E.N.)	10 316,00 € 16 088,04 € (dotation E.N.)	/	14 616,00 € (dotation E.N.)
Montbartier	non	686,00 € (voté 2003)	535,00 € (voté 2003)	/	535,00 €	/

Communes	Zone de Revitalisation Rurale	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche - phase 2001	2 ^{ème} tranche - phase 2002	2 ^{ème} tranche - phase 2003	3 ^{ème} tranche - phase 2004
Montbeton	non	686,02 €	533,57 €	535,00 € 893,78 € (dotation E.N.)	1 962,78 € (dotation E.N.)	535,00 €
Montech	non	686,02 € (voté 2001)	1 067,14 €	/	1 962,78 € (dotation E.N.)	/
Montricoux	non	686,02 €	533,57 €	686,00 €	981,39 € (dotation E.N.)	696,00 € (dotation E.N.)
Nègrepelisse	non	686,02 €	1 067,14 €	893,78 € (dotation E.N.)	/	/
Piquecos	non	/	535,00 € (voté 2002)	/	/	/
Pompignan	non	/	/	/	/	/
Saint-Amans de Pellagal	oui	/	/	/	/	/
Saint-Cirq	non	686,02 € (voté 2001)	533,57 €	/	/	/
Saint-Etienne-de-Tulmont	non	/	535,00 € (voté 2003)	535,00 € (voté 2003) 893,78 € (dotation E.N.)	/	/
Saint-Nauphary	non	686,02 €	533,57 €	535,00 € 893,78 € (dotation E.N.)	981,39 € (dotation E.N.)	/
Saint-Nazaire de Valentane	oui	/	/	893,78 € (dotation E.N.)	/	/
Saint-Nicolas de la Grave	non	Voir Sivom Pays de Moissac + 343,00 € (voté 2004)	Voir Sivom Pays de Moissac	Voir Sivom Pays de Moissac	535,00 € (voté 2004)	535,00 €

Communes	Zone de Revitalisation Rurale	Montant des subventions au titre de la				
		1 ^{ère} tranche - 2000	2 ^{ème} tranche phase 2001	2 ^{ème} tranche – phase 2002	2 ^{ème} tranche – phase 2003	3 ^{ème} tranche – phase 2004
Saint-Paul d'Espis	Non	Voir C.C 2 Rives	Voir C.C 2 Rives	686,00 € (voté 2004)	Voir C.C 2 Rives	/
Saint-Porquier	non	686,02 €	533,57 €	535,00 €	535,00 €	/
Saint-Sardos	non	686,00 € (voté 2003)	535,00 € (voté 2003)	/	535,00 €	/
Touffailles	oui	1 221,00 € (voté 2002)	/	/	/	/
Vaissac	non	/	533,57 €	/	/	/
Vaieilles	oui	686,00 € (voté 2003)	/	/	/	/
Villemade	non	686,02 €	535,00 € (voté 2002)	/	/	/

Le Président,

ANNEXE 2**LISTE A****DOSSIER DE LA PROGRAMMATION 2004 NON PRESENTE**

Commune	Opération
Roquecor	Réaménagement de l'école

PROGRAMMATION 2005

Communes	Opérations
Campsas	Aménagement d'un atelier pédagogique
Meauzac	Rénovation d'une salle de classe
Sérignac	Réaménagement de la salle de classe

Le Président,

ANNEXE 3**LISTE B****PROGRAMMATION 2005**

Communes	Opérations
Beaumont-de-Lomagne	Pose de stores et réfection du préau du groupe scolaire Fermat - 2ème tranche
Beaumont-de-Lomagne	Installation de stores à l'école maternelle du Blanc – 1ère tranche
Bioule	Réfection des sanitaires de l'école
Bioule	Réfection de la cuisine et de la cantine de l'école
Bouloc	Rénovation de la cantine et de la salle de jeux de l'école
Campsas	Réfection des menuiseries de l'école
Castelmayran	Travaux de mise en sécurité de l'école - 1ère tranche
Cazes-Mondenard	Aménagement d'un préau à la garderie de l'école - 2ème tranche
Communauté de Communes des Deux Rives	Travaux de mise aux normes de la cuisine de l'école de Piac à Saint-Paul d'Espis - 1ère tranche
Fabas	Installation d'un système de chauffage et création de points d'eau à l'école maternelle - 2ème tranche
Fauroux	Mise aux normes de la cuisine scolaire - 2ème tranche
Finhan	Grosses réparations et isolation de la salle polyvalente de l'école - 2ème tranche
Finhan	Mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente de l'école - 2ème tranche
Labastide-Saint-Pierre	Réfection des toitures et de la zinguerie de l'école élémentaire - 1ère tranche
Lacourt-Saint-Pierre	Réfection des menuiseries du bâtiment scolaire – 1ère tranche
Lamothe-Capdeville	Travaux sur l'installation de chauffage de l'école
La-Ville-Dieu-du-Temple	Rénovation des préaux du groupe scolaire - 1ère tranche

Communes	Opérations
Le Causé	Réfection de la toiture et isolation du plafond de l'école - 2ème tranche
Meauzac	Travaux d'isolation à l'école primaire - 2ème tranche
Mirabel	Réfection de la toiture de l'école maternelle – 1ère tranche
Miramont-de-Quercy	Isolation acoustique de l'école maternelle
Nègrepelisse	Réfection des classes et des sanitaires aux écoles publiques - 2ème tranche
Nègrepelisse	Travaux de rénovation à l'école maternelle
Nègrepelisse	Réfection des façades, du réseau d'assainissement et pose de garde-corps à l'école – 1ère tranche
Orgueil	Réfection de la toiture de la cantine scolaire
Reyniès	Installation d'un chauffage central au groupe scolaire - 2ème tranche
Saint-Antonin-Noble-Val	Réfection des toitures de l'école primaire
Saint-Antonin-Noble-Val	Remplacement des menuiseries (face nord) à l'école primaire
Saint-Antonin-Noble-Val	Réfection des menuiseries extérieures (face ouest) et des menuiseries intérieures de l'école – 1ère tranche
Saint-Etienne-de-Tulmont	Aménagement du système de chauffage de l'école maternelle - 2ème tranche
Saint-Nazaire-de-Valentane	Remplacement des menuiseries - 2ème tranche
Saint-Porquier	Restauration de la toiture de l'école
Verdun-sur-Garonne	Grosses réparations à l'école maternelle - 1ère tranche
Verdun-sur-Garonne	Restauration des menuiseries du groupe scolaire - 2ème tranche

Le Président,

ANNEXE 4**LISTE C****DOSSIERS DE LA PROGRAMMATION 2004 NON PRESENTES**

Communes	Opérations
Molières	Création de 2 salles d'activités pédagogiques
Montech	Extension du groupe scolaire (annuités)
Roquecor	Extension de l'école

PROGRAMMATION 2005

Communes	Opérations
Barry d'Islemade	Construction d'une classe primaire et d'un préau
Bressols	Création d'une 10 ^{ème} classe à l'école primaire
Bressols	Création de locaux scolaires : salle de jeux, salle informatique, BCD, salle polyvalente et sanitaires
Campsas	Construction d'une salle de classe
Communauté de Communes des Deux Rives	Restructuration l'école de Donzac
Garganvillar	Extension de la cantine scolaire
La Salvetat Belmontet	Création d'une salle de repos et d'une salle informatique
Miramont de Quercy	Restructuration du groupe scolaire
Molières	Création de deux salles d'activités pédagogiques – Contrat d'équipement
Parisot	Extension de l'école
Reyniès	Création d'un espace polyvalent accueil-vestiaires
Sérignac	Extension de l'école
Varennnes	Création d'un restaurant scolaire

Dossiers susceptibles d'être présentés en annuités

Communes	Opérations
Bourret	Construction d'un groupe scolaire
Communauté des Communes des Deux Rives	Réalisation d'une cuisine communautaire – 1 ^{ère} tranche
Montech	Construction d'un groupe scolaire

Le Président,